

## FICHE MÉDIA

**Sujet : Une place en service de garde subventionné pour chaque enfant**

**Coût : 1,4 G\$ sur 5 ans**

**Résumé de la proposition :**

**Convertir en places subventionnées les places actuellement dans le réseau des garderies privées non subventionnées**

### Contexte et problématique

Trop de familles n'ont pas encore accès au réseau de service de garde subventionné. En 2021, les parents d'un peu plus de 50 000 enfants inscrits au guichet unique étaient en attente d'une place.

Par ailleurs, une nette majorité de familles préfère une place en CPE plutôt qu'en garderie privée non subventionnée. Trop souvent, par manque de choix, certaines doivent se résigner à accepter une place en garderie privée non subventionnée et s'estiment alors traitées injustement. En effet, ces parents doivent déboursier entre 10 000 \$ et 16 000 \$ par an par enfant.

Sensible à cette situation, le gouvernement a bonifié le crédit d'impôt pour frais de garde (CFG) lors de la mise à jour économique de l'automne 2021. Ceci visait à diminuer le coût réel assumé par le parent afin qu'il soit équivalent à une contribution de 8,70 \$, dans le cas d'un tarif quotidien à 40 \$.

Cependant, cette mesure était temporaire, en attendant une solution plus équitable : la conversion de toutes les places non subventionnées en places à contribution réduite.

### Proposition

**La CAQ propose que chaque enfant ait accès à une place subventionnée d'ici 5 ans, grâce à la conversion des places actuellement dans le réseau des garderies privées non subventionnées**

Pour atteindre cet objectif ambitieux, un nouveau programme de conversion sera mis sur pied. Celui-ci permettra de :

- Convertir les places en garderies privées subventionnées ou en CPE d'ici 5 ans. Le gouvernement a déjà constitué une table de travail sur la conversion rassemblant les principales associations représentatives des garderies privées non subventionnées (GNS) ;
- Mettre en place des modalités d'entrée simplifiées et sans compromis sur la qualité, pour que le plus grand nombre de GNS se qualifient ;
- Mettre sur pied un processus dédié à l'amélioration des services dans l'ensemble du réseau ;
- Créer un calendrier de conversion en priorisant les territoires en fonction de critères tels que le déficit de places et le taux de défavorisation.

**Entrée en vigueur : Dès 2023**

**Coût total : 1,4 G\$ sur 5 ans**

**Coût annuel du programme (après conversion complète) : 465,9 M\$/an**

## Informations complémentaires

- Le gouvernement a lancé en octobre 2021 le « Grand chantier pour les familles ». La présente proposition s'inscrit dans ce plan. Celui-ci prévoit également la création de 37 000 nouvelles places à contribution réduite d'ici 2025.
- Le gouvernement a déjà entamé la conversion de certaines places en garderies privées non subventionnées en places à contribution réduite. Il a lancé un premier appel de projets en 2020-2021 afin de convertir 3 500 places en deux phases. En août 2021, une première tranche de 1 767 places a été autorisée et est aujourd'hui officiellement convertie. La deuxième tranche, annoncée en juin 2022, compte environ 1 730 places.
- Le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants fait également partie des mesures fiscales destinées aux familles. Il est établi en fonction du revenu familial.
- Certains territoires présentent actuellement un surplus de places. Un critère de sélection basé sur la qualité globale, notamment de l'infrastructure, permettra de limiter les conversions jusqu'à l'atteinte de l'équilibre territorial. Les GNS restantes pourront continuer à offrir leurs services non subventionnés.